



Les syndicats FORCE OUVRIERE de la DDT 01

à Madame, Monsieur le Sénateur,

Madame , Monsieur le Sénateur,

Les syndicats FO représentant les personnels de la DDT de l'Ain tiennent à vous faire part une nouvelle fois des difficultés rencontrées avec l'application des lois, décrets, circulaires et directives en tous genres, difficultés qui ne peuvent que s'aggraver avec les lois et réformes en cours d'élaboration ou discussion au parlement.

Après l'acte II de la décentralisation mise en application en 2007, les services de l'État départementaux se sont trouvés en perte permanente d'effectifs et de moyens financiers, victimes des coups de boutoirs d'une arme diabolique : la « Révision Générale des Politiques Publiques ».

La RGPP présente aujourd'hui sous le masque de la Modernisation de l'Action Publique continue. La Réorganisation de l'Administration Territoriale de l'État 2 (Réate) , qui est une réforme accompagnant la MAP poursuit donc de façon significative la continuité du désengagement de l'État par la destruction de ses propres services y compris le nôtre. Cette annihilation était déjà bien amorcée par la Réate I de la RGPP, et ceci pour respecter les critères budgétaires européens.

Le détricotage des services publics départementaux se poursuit avec des conséquences importantes pour les collectivités locales, les acteurs économiques, les usagers et les personnels que nous représentons.

Notre vécu sur le terrain et au plus près des élus, des usagers, nous amène à pousser un nouveau cri d'alarme qui s'associe à celui d'un maire ayant écrit à notre directeur, courrier dont vous avez été destinataire. Après avoir contacté les représentants des instances représentatives locales des communes lors de la mise en place de la circulaire du 4 mai 2012 sur l'instruction des documents d'urbanisme (à titre gratuit) par l'État pour le compte des communes, nous avons mesuré combien les inquiétudes étaient grandes et combien les élus ne comprendraient pas cet énième abandon des services de l'État. Même si une seule titulaire des représentants des associations des maires a siégé au comité opérationnel de l'ADS dans l'Ain, une majorité d'élus et d'employés territoriaux communaux condamnent les mesures qui ont été prises.

La loi ALUR votée à l'Assemblée Nationale et qui vous est soumise à débats et vote voit déjà sa date d'application repoussée lors de ce 1er vote. Dans le même temps, l'administration centrale réduit les effectifs de celle-ci comme si le calendrier était respecté voire déjà en application !!!

Cette loi dans sa partie compétence des communes en matière de délivrance des autorisations d'urbanisme a été élaborée sur un état des lieux falsifié qui concluait :

- les communes pratiquent toutes la double instruction des dossiers d'urbanisme ;
- les intercommunalités possèdent les moyens humains et financiers pour instruire les dossiers en ADS ;
- tous les départements créent des agences pour aider les communes

Nous connaissons la vraie fausse raison : « réduisons la dette de l'État en supprimant les fonctionnaires ». Vous savez comme nous qu'il ne s'agit en fait que d'un transfert de charges qui sera un surcoût considérable pour les collectivités et le citoyen contribuable.

Pour les compétences relatives à la modernisation des cartes communales, transformation de POS en PLU, ou le transfert de compétences et la modernisation du plan local d'urbanisme, pensez-vous que les élus locaux vont y trouver une simplification ?

Le « millefeuille » national tant décrié passera d'un millefeuille local pour ,en fonction des territoires, aboutir à un "dix mille feuilles" national.

La République Une et Indivisible est révolue.

Nous pensons que cette loi est une agression au département que vous avez la charge de représenter et nous de servir.

L'Aide Technique de l'État au titre de la Solidarité et de l'Aménagement des Territoires (ATESAT), toujours due par l'État au profit des communes est en plein démantèlement et sera substituée par le Nouveau Conseil aux Territoires avec bien entendu une réduction des effectifs.

Nous restons sur ce court mais dramatique constat du « délabrement des services de l'État » en vous précisant que la situation des personnels devient critique face aux réductions d'effectifs, remises en cause permanentes des organigrammes, abandon de missions historiques, absence de perspectives professionnelles, baisse du pouvoir d'achat, etc....

Nous avons le devoir et la responsabilité de vous solliciter pour défendre la présence des services publics de l'État et plus particulièrement celle de la DDT, pour œuvrer dans l'intérêt des collectivités, de leurs élus, des usagers et personnels qui travaillent.

En l'absence de ce service public de l'État, c'est garantir une inégalité territoriale et augmenter la diversité d'interlocuteurs qui feront « fleurir des assistances » garantissant pertes de compétences et augmentation des dépenses publiques locales.

Nous comptons sur vous pour rejeter les articles de cette loi qui exterminent les services de l'État de nos territoires ruraux lorsqu'elle vous sera présentée.

Nous restons à votre disposition et vous prions d'agréer, Madame la Sénatrice, l'expression de notre considération la plus distinguée.

Les représentants des Syndicats FORCE OUVRIERE de la DDT de l'Ain

Syndicat FO/PETULTEM représentant les personnels administratifs et techniques du MEDDE/METL

Syndicat FO/PTECTIT représentant les personnels techniques du MEDDE/METL

Syndicat FO/SNITPE représentant les ingénieurs des TPE

Syndicat FO Agriculture représentant les personnels administratifs et techniques du MAF

courriel: cartel-fo.syndicats.oh.ddt-01@i-carre.net

Copie à :

- M. le président de l'association des maires de France
- M. le président de l'association des maires ruraux de France
- MM. les Maires des communes de l'Ain